Logo CFDT

# [AGEFIP] Mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire #covid-19 et la reprise d'activité.

**Depuis le début de la crise Covid19, l’Agefiph a adapté ses aides financières et ses prestations pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire, ses conséquences économiques, et couvrir les nouveaux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs employeurs.**

C’est donc naturellement, que l’Agefiph est engagée aux côtés du gouvernement dans le cadre du Plan de relance et pour soutenir l’emploi des personnes handicapées ».

Pour sécuriser le déconfinement et la reprise de l’activité économique, l’Agefiph a décidé de prolonger la durée de ces aides exceptionnelles, d'adapter et d'amplifier ses mesures liées à la crise sanitaire.

**Handicap : les nouvelles mesures qui, au 1er janvier 2021, vont impacter le quotidien des personnes handicapées**

handicap
Documents
Metodia mesures exceptionnelles AGEFIPH